



PRÉFÈTE DU PAS-DE-CALAIS

SOUS-PREFECTURE DE LENS
Bureau du développement du territoire
Affaire suivie par Béatrice MACIEJEWSKI
☎ 03.21.13.47.33
✉ beatrice.maciejewski@pas-de-calais.gouv.fr

Lens, le **20 JUIN 2016**

Compte rendu de la réunion du comité de pilotage de la stratégie locale de gestion des risques d'inondation de la Haute Deûle (SLGRI) jeudi 19 mai 2016

La réunion était présidée par Mme Élodie DEGIOVANNI, sous-préfète de Lens.
La liste des participants et le diaporama sont joints en annexe

Ordre du jour : Amélioration de la connaissance du risque inondation par ruissellement et orientations

Objectif : Approbation de la SLGRI de la Haute Deûle en décembre 2016

Contexte :

Le Plan de Gestion des Risques d'Inondation du Bassin Artois-Picardie récemment approuvé définit les objectifs et les dispositions particulières de la stratégie locale de gestion des risques d'inondation de la Haute Deûle.

Dans la continuité de ces travaux, l'élaboration de la stratégie locale de gestion des risques d'inondation de la Haute Deûle est une opportunité pour les collectivités d'inscrire les démarches de prévention des inondations en cours au sein d'une stratégie commune et cohérente et de les compléter par des actions dynamiques pour réduire la vulnérabilité des secteurs exposés aux inondations.

Pour répondre aux attentes des élus, la DDTM a engagé la réalisation d'une étude des risques d'inondation par ruissellement à l'échelle du périmètre de la stratégie soit 47 communes.

Présentation de l'étude par ruissellement

Débat :

La phase d'élaboration de la stratégie locale et de réalisation de l'étude des ruissellements est une opportunité pour favoriser la réflexion et la recherche d'une gouvernance des risques en lien avec les territoires voisins (SLGRI de la Scarpe-Aval et SLGRI de la Marque-Deûle)

Le prestataire en charge de cette étude prépare un questionnaire unique qui sera le plus exhaustif possible puis contactera toutes les collectivités par téléphone afin qu'elles répondent aux questions. Il établira ensuite une cartographie des phénomènes d'inondation qui prendra en compte toutes les informations recueillies.

La DDTM rappelle en préliminaire que la stratégie a vocation à être portée par une collectivité territoriale. La concertation, engagée depuis 2013 avec les 4 principales structures locales du périmètre de la stratégie de gestion des risques d'inondation (CLE du SAGE Marque Deûle, CALL, CAHC et syndicat mixte du SCOT Lens-Liévin-Hénin-Carvin), n'a pas permis à ce stade de faire émerger

l'engagement d'une structure porteuse de la stratégie. C'est donc l'État qui assure la mobilisation des acteurs sur ce sujet.

M. Gras, vice-président de la communauté de communes de la Haute Deûle souhaiterait l'extension de l'étude des ruissellements aux territoires des communes de la CCHD couvertes par le projet de PLUi.

La DDTM demande à la collectivité de préciser le périmètre visé et de formaliser sa demande afin d'étudier les possibilités d'extension de la prestation (marché public) en cours.

La DDTM précise que le risque d'inondation doit être pris en compte dans les documents d'urbanisme (PLU, PLUi, SCOT). Dès lors qu'il est identifié et caractérisé, un porter à connaissance précise les modalités de prise en compte du risque dans les documents de planification. C'est un des leviers d'action de la prévention des risques pour la réduction de la vulnérabilité des territoires.

M. Gras, souhaite savoir si les dispositions du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) ont vocation à s'appliquer via les documents d'urbanisme.

La transposition en droit français de la directive européenne cadre sur l'eau a renforcé la portée réglementaire des SDAGE et SAGE en modifiant le code de l'urbanisme. Elle a introduit en effet l'obligation de compatibilité des documents d'urbanisme avec les SDAGE et SAGE.

M. Busy du SAGE Marque Deûle, explique les raisons pour lesquelles la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Marque-Deûle ne peut pas assurer l'animation de la structure porteuse. Elle n'a pas de personnalité juridique propre et doit par conséquent s'adjoindre les services d'une structure porteuse ou d'une entité qui administre le SAGE.

Mme la sous-préfète insiste sur l'importance d'une telle gouvernance, car elle permet aux élus de décider l'élaboration d'un programme de travaux à réaliser.

M. Blancart répond que la structure porteuse de la CLE du SAGE Marque-Deûle ne sera pas effective avant la fin de l'année 2016.

M. Fontaine, vice-président de la communauté d'agglomération du douaisis, souhaite la prise en compte du canal de la Scarpe dans la stratégie locale, car la commune de Roost-Warendin subit des inondations suite au débordement de ce canal.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme la sous-préfète clôt la séance relative à la gestion des risques d'inondation de la Haute Deûle (SLGRI).

La sous-préfète,



Élodie DEGIOVANNI

Liste des participants

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

- Mme Marie-Alexandrine VALERE, pôle risques naturels
- Mme Gaëlle PAYEN, délégation de services
- Mme Gwenaëlle BAUDE-LEGULUDEC, chargée de mission

DDTM du Nord

- M. Ludovic HOTTON, responsable unité A.F.R.E.
- Mme Caroline TROUVE, adjointe au chef de la délégation territoriale Douai-Cambrai

DDTM du Pas-de-Calais

- M. Olivier BARJON, directeur adjoint
- Mme Emilie RENARD, adjointe au chef de service eau et risques
- M. Arnaud LEFEBVRE, chargé de mission territorial du Lensois
- Mme Doriane MAHE, adjointe au chef de l'unité connaissance et prévention des risques
- M. Stéphane ANSART, chargé de mission inondation
- Mme Mélanie PONTEL

Sous-Préfecture de Lens

- Mme Karine QUIGNON, chef du bureau du développement du territoires
- Mme Béatrice MACIEJEWSKI, chargée de l'environnement

Conseil départemental du Nord

- M. Jean-Pierre MULLIER

Conseil départemental du Pas-de-Calais

- M. Jean-François BLONDEL

Communauté d'agglomération de Lens-Liévin

- M. Jean-Pierre BLANCART, vice-président
- Mme Christine DOUCHE, service eau assainissement
- M. Gaëtan BOYER, directeur service eau et assainissement

Communauté d'agglomération d'Hénin-Carvin

- Mme Séverine GAUDRE, directrice du service eau

Communauté d'agglomération du Douaisis

- M. Jean-Paul FONTAINE, vice président

Communauté de communes de la Haute-Deûle

- M. Luc VAN LIERDE, directeur général des services
- M. Christophe GRAS, vice président

Commission locale de l'eau du SAGE Marque-Deûle

- M. Florian BUSY, animateur

Mission Bassin Minier

- Mme Sandrine BELLAND, chargée de mission

Syndicat mixte du SCOT Lens-Liévin-Hénin-Carvin

- Mme Marion WOS, chargée de mission

Excusés :

- M. Bernard CHARAUX, vice président de la communauté de communes de Pévèle-Carembault
- Mme Nathalie HOUTEKINS, préfecture du Nord
- Cabinet d'étude